

**Zeitschrift:** Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch  
**Band:** 108 (2010)  
**Heft:** 6  
  
**Rubrik:** Actualité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bisphénol A

## Nouvelle fiche d'info

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié une nouvelle fiche d'information sur la problématique du bisphénol A, une substance chimique qui peut se retrouver dans les denrées alimentaires et dans les biberons en polycarbonate.

L'OFSP a étudié les rapports scientifiques des diverses agences de sécurité alimentaire et est d'avis que le niveau d'exposition au bisphénol A par l'alimentation ne pose pas de risque pour les consommateurs, y compris pour les nouveau-nés et les nourrissons.

#### Pourquoi ne pas interdire le BPA en Suisse?

Une interdiction du BPA con-

duirait inévitablement les fabricants d'emballage et de matériaux destinés au contact alimentaire à se tourner vers d'autres matières plastiques dont la toxicité est moins bien connue. Cela reviendrait à échanger un risque bien caractérisé par un risque d'ampleur inconnue.

Une explication complète (3 pages) peut être téléchargée sur: [www.bag.admin.ch/themen](http://www.bag.admin.ch/themen) dans la rubrique «Denrées alimentaires».

## Nouvelles cartes d'assuré

## 6 millions à fin mai 2010

La nouvelle carte d'assuré conforme à l'art. 42a LAMal et à l'ordonnance sur la carte d'assuré (OCA) est toujours controversée mais sa production et sa distribution aux assurés tournent à plein régime.

La production des nouvelles cartes à puce a débuté le 4 janvier 2010. La livraison a pris du retard en raison de nombreux changements d'assureur survenus en début d'année 2010. D'ici fin mai 2010, plus de six millions d'exemplaires de la nouvelle carte d'assuré seront distribués aux assurés.

La nouvelle carte est exclusivement utilisée à des fins administratives et servira à optimiser

les processus entre les fournisseurs de soins (hôpital, pharmacie, médecin, etc.) et les assureurs maladie (coordonnées personnelles du patient, couverture d'assurance et facturation des prestations médicales). Les premières applications concernant les données médicales pour les cas d'urgence sont attendues à la mi-2010.

Source: [infosantésuisse](http://infosantésuisse) 3/10, page 18.

## Nouveautés chez santésuisse

## Registre des codes créanciers

Tout hôpital, médecin ou autre fournisseur de prestations du domaine de la santé doit pouvoir facturer correctement son travail. Dans ce but, il est nécessaire de s'inscrire sur le registre des codes créanciers (RCC) de santésuisse. Ce registre garantit le déroulement des opérations de paiement, confirme l'admission à pratiquer à la charge de la LAMal et

permet d'établir des statistiques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le RC est géré par la SASIS SA. Cette année encore, de nouvelles informations complémentaires ont été introduites dans le registre.

Source: [infosantésuisse](http://infosantésuisse) 3/10.

L'article complet est visible et téléchargeable sur [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch) sur le «Domaine réservé aux membres» (avec mot de passe) dans la rubrique «Convention tarifaire».

[www.etre-harmonie.ch](http://www.etre-harmonie.ch)

## «Parler pour que les enfants écoutent»

Janick Biselx s'est dirigée très jeune vers l'apprentissage du toucher thérapeutique qu'elle a complété par une formation en fleurs du Dr Bach sur plusieurs années.

L'animatrice explique que la lecture des ouvrages de Faber et Mazlish a changé sa vie. C'est à Paris qu'elle est allée se former – à deux reprises – avant de se lancer en août 2007 dans la création de ses ateliers «Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent» à Martigny.

Une série de sept rencontres est prévue:

- Mieux s'y prendre avec les sentiments négatifs de l'enfant, ses frustrations, ses déceptions, sa colère, etc.
- Susciter le désir de coopérer
- Mettre des limites fermes tout en maintenant un climat d'ouverture
- Eviter le recours à la punition
- Favoriser l'image positive de l'enfant
- Résoudre les conflits familiaux dans une atmosphère de calme et de respect
- Prendre confiance en Soi et s'ouvrir au dialogue



Janick Biselx

Voir: [www.etre-harmonie.ch](http://www.etre-harmonie.ch)

## Conseils pratiques

## Un bébé peut-il voyager en avion?

Jürg Barben, pneumologue/allergologue suisse (Ostschweizer Kinderspital, St.-Gall) précise sous quelles conditions un bébé peut voyager en avion. Voici les points essentiels à retenir:

- Les enfants en bonne santé nés à terme peuvent voyager dans des avions commerciaux dès une semaine après leur naissance.
- En cas d'infections aiguës des voies respiratoires au cours des six premiers mois de vie, il faudrait déconseiller le vol en raison du risque d'apnées.
- Avec les prématurés en bonne santé (particulièrement ceux nés avant la 32<sup>e</sup> SG avec des problèmes pulmonaires), il faudrait plutôt renoncer au vol durant les premiers mois

de vie, quoique des baisses du taux de saturation d'O<sub>2</sub> au-dessous de 85% durant quelques heures n'aient guère de répercussions importantes. Pour un vol de longue durée au cours de la première année de vie, il est nécessaire de prendre l'avis d'un médecin spécialiste.

- Les nourrissons présentant une hypertonie pulmonaire sont problématiques, car une hypoxie peut déclencher une crise d'hypertension pulmonaire.

Source: *Forum Med Suisse* 2010; 10(9): 166–168.

L'article complet est visible et téléchargeable sur [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch) sur le «Domaine réservé aux membres» (avec mot de passe) dans la rubrique «Médecine > Recommandations médicales».



Berne, 9 et 10 septembre 2010

## Patients standardisés et simulation dans le domaine de la santé

La deuxième conférence suisse sur les patients standardisés et la simulation dans le domaine de la santé aura lieu à Berne les 9 et 10 septembre 2010. Cette conférence est organisée communément par la Haute Ecole de Santé de Berne, l'École Spécialisée de Soins de Berne, l'Institut d'Éducation Médicale de l'Université de Berne et la Haute Ecole Cantonale Vaudoise de la Santé de Lausanne.

### Ses objectifs

- Discuter les bases scientifiques et les «bonnes pratiques» dans l'utilisation des patients standardisés et la simulation dans les formations des professionnels de la santé.
- Déterminer les orientations futures pour l'apprentissage,

l'enseignement et l'évaluation à l'aide de patients standardisés et de la simulation. – Identifier les relations entre l'utilisation des patients standardisés et de la simulation dans la formation et la sécurité des patients.

### Son public cible

Le personnel académique et les cliniciens impliqués dans la formation en éducation médicale et dans les sciences de la santé intéressés par les nouvelles approches d'enseignement et de l'évaluation. La conférence s'adresse aussi aux médecins et aux autres professionnels de la santé intéressés par le développement de projets dans ce domaine.

Pour s'inscrire et en savoir davantage: [www.spsim.ch](http://www.spsim.ch)

### Innsbruck (Autriche)

## Un nouveau Master

Dès octobre 2010, s'ouvre à Innsbruck (Autriche) une nouvelle possibilité de suivre (en allemand) une formation «Master of science in advanced practice midwifery», en cours d'emploi et étalée sur 4 semestres (120 ECTS).

Voir: [www.fhg-tirol.ac.at](http://www.fhg-tirol.ac.at)

### Modèles de soins intégrés

## Un pas en avant pour la médecine ambulatoire

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les patients pourront progressivement être pris en charge dans des modèles de soins intégrés (ou de «Managed care»). S'ils optent pour un tel modèle d'assurance, ils devront, en cas de maladie, s'adresser en premier lieu au réseau de médecin qu'ils ont choisi et qui les prendra en charge pendant toute la durée du traitement. Les médecins se regroupent en réseau afin de pouvoir assurer une coordination optimale tout au

long du traitement. La FMH salue la décision prise par la Commission de la santé du Conseil national sur le «Managed care». Ce choix ouvre la voie pour que les soins intégrés puissent trouver leur place au côté des modèles d'assurance traditionnels en Suisse. Après une période transitoire qui durera trois ans, les modèles de «Managed care» pourront être proposés partout en Suisse.

Source: Communiqué de presse FMH, 30 avril 2010.

### Médecine complémentaire

## Demandes d'inscription dans le catalogue des prestations

Les sociétés de médecine anthroposophique, d'homéopathie, de thérapie neurale, de phytothérapie et de médecine chinoise traditionnelle ont déposé des demandes auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour inscrire leurs prestations de médecine

complémentaire dans le catalogue de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) devrait prendre une décision d'ici la fin de l'année 2010.

Source: Communiqué de presse OFSP, 29.4.2010.

### Mutilations génitales féminines

## Premier succès dans le but de compléter le Code pénal

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a approuvé le 30 avril 2010 un projet visant à compléter le Code pénal par une nouvelle disposition destinée à réprimer spécifiquement les mutilations génitales féminines.

Les auteurs de l'infraction encourrent une peine privative de liberté de dix ans au plus ou une peine pécuniaire de 180 jours-amende au moins. Ceci

correspond aux peines prévues lors de lésions corporelles graves.

Si la mutilation génitale féminine a été exécutée à l'étranger, elle devrait pouvoir être punie en Suisse si elle n'est pas punissable dans l'Etat concerné. UNICEF Suisse partage avec vous sa satisfaction concernant cette décision.

Source: Communiqué UNICEF Suisse du 6 mai 2010.

### Santé des nouveau-nés 2008

## 7,5% des enfants naissent trop tôt

**La Suisse affiche un taux de naissances prématurées comparable à ceux enregistrés en Europe. Parmi les 76 691 naissances vivantes de l'année 2008, on comptait 91,9% de naissances à terme, c'est-à-dire entre la 37<sup>e</sup> et la 41<sup>e</sup> semaine de grossesse, 7,5% de prématurés et 0,6% de naissances après terme.**

Grâce à l'introduction de l'âge gestationnel dans les annonces de naissance, cette étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) est la première à présenter le taux de prématurité sur l'ensemble des naissances.

En Suisse, les jumeaux et triplés représentent 3,5% de toutes les naissances, mais 27% des naissances prématurées. Le risque d'accouchement avant terme est dix fois plus élevé lors d'une grossesse multiple que lors d'une grossesse simple.

Les naissances avant 32 semaines concernent 1% des enfants: 0,7% des naissances simples et 9,0% des naissances multiples.

En 2008, les enfants prématurés pesaient en moyenne 2307 g pour 44,7 cm et les enfants nés à terme 3380 g pour 49,7 cm. Les garçons pesaient 134 g de plus que les filles et mesuraient 0,8 cm de plus.

Source: Communiqué de presse OFS 30.3.2010.